

/ Changement d'adresse



© Adobe stock

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, gratuitement et simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés, vous pouvez utiliser le téléservice du site internet www.service-public.fr.

Il permet de signaler un changement d'adresse postale, électronique et/ou de numéro de téléphone (fixe ou portable), sauf en ce qui concerne la Caf, la MSA, la CPAM et la CGSS.

Pensez à vous munir de vos identifiants pour chacun des organismes concernés.